

Les ACVM et la SEC en pourparlers pour mettre la dernière main à la convention relative au processus de reconnaissance mutuelle

Les organismes de réglementation étudient une coordination plus étroite en Amérique du Nord

Les membres des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont amorcé des consultations avec le personnel de la U.S. Securities and Exchange Commission (SEC) dans le but de rédiger une convention de processus qui ouvrirait la voie aux pourparlers en vue d'une entente de reconnaissance mutuelle entre le Canada et les États-Unis.

Dans le cadre d'un système de reconnaissance mutuelle, les bourses des valeurs mobilières canadiennes et certains intermédiaires financiers canadiens auraient une plus grande liberté d'œuvrer aux États-Unis sous la surveillance des organismes de réglementation canadiens. En échange, les marchés des valeurs mobilières des États-Unis et certains intermédiaires financiers des États-Unis pourraient avoir une plus grande liberté d'œuvrer au Canada sous la surveillance de la SEC. Ainsi, les dédoublements, la redondance et les chevauchements de la réglementation pourraient être éliminés.

En mars 2008, la SEC a annoncé qu'elle étudierait la possibilité d'une entente de reconnaissance mutuelle limitée avec un ou plusieurs organismes de réglementation homologues étrangers. Selon la SEC, ces ententes pourraient jeter les bases de l'élaboration d'une approche plus générale de la reconnaissance mutuelle grâce à l'établissement de règlements.

En plus des travaux en cours avec le Canada, la SEC a annoncé le début de pourparlers concernant une entente de reconnaissance mutuelle avec l'Australie. De surcroît, la SEC a amorcé une convention de processus avec les membres de l'Union européenne.



Lawrence Ritchie, vice-président de la CVMO (à gauche) a fait une présentation sur l'application des lois relatives à la fraude sur les marchés financiers lors de la conférence annuelle de l'Institut canadien de relations avec les investisseurs, qui s'est déroulée à Mont-Tremblant, au Québec, le 16 juin dernier. M. Ritchie a participé à une discussion entre experts sur le crime en col blanc, à laquelle ont également pris part les panélistes Tom Newkirk (au centre), partenaire chez Jenner & Block LLP à Washington, D.C., et Norman Inkster, ancien commissaire de la GRC et actuellement président d'Inkster Incorporated.

LE MOMENT EST VENU de passer au nouveau bulletin d'information *Perspectives* en ligne!

Le bulletin d'information *Perspectives* de la CVMO sera bientôt disponible en ligne. Nous passerons au nouveau format électronique en 2009.

Veuillez transférer votre abonnement à *Perspectives* à la version électronique en remplissant le bref formulaire d'information sur les abonnés que vous trouverez à l'adresse www.osc.gov.on.ca/About/Perspectives/per_index.jsp?lang=fr. Cliquez sur le bouton « Perspectives en ligne » pour accéder au formulaire d'abonnement. Les nouveaux abonnements sont également disponibles par l'entremise de ce formulaire en ligne.

La transition vers un bulletin d'information sur Web permettra à la CVMO de fournir aux participants au marché ainsi qu'aux autres intéressés des nouvelles sur les activités de réglementation et d'application de la loi en temps plus opportun.

Calendrier de la CVMO

19 septembre

David Wilson, président de la CVMO, prendra part à une discussion entre experts mise au programme par les organismes de réglementation des valeurs mobilières de l'Amérique du Nord lors du colloque 2008 de l'Institut des administrateurs de sociétés, à Montréal.

23 septembre

Lawrence Ritchie, vice-président de la CVMO, participera à un panel d'organismes de réglementation des valeurs mobilières lors de la conférence de l'Institut des fonds d'investissement du Canada, à Toronto.

La CVMO accueille ses nouvelles commissaires



Mary Condon et Paulette Kennedy

David Wilson, président de la CVMO, a récemment annoncé la nomination à la Commission de Mary Condon et de Paulette Kennedy, toutes deux pour un mandat de deux ans.

Mary Condon est professeure de droit à Osgoode Hall Law School de l'Université York, à Toronto. Une experte dans la réglementation canadienne des valeurs mobilières, Mme Condon est ex-membre des comités consultatifs de la CVMO sur l'application de la loi et sur les obligations d'information continue.

Paulette Kennedy, qui est comptable agréée, a occupé plusieurs postes de haute direction dans le secteur privé. Elle a occupé récemment les fonctions de chef des services financiers pour AEGON Canada Inc, où elle était responsable de la mise en œuvre de la conformité à la loi Sarbanes-Oxley.

« Je suis très heureux d'accueillir Mme Condon et Mme Kennedy comme commissaires et comme membres du Conseil d'administration, a dit M. Wilson. Elles apportent toutes deux à la CVMO une connaissance approfondie de la réglementation des valeurs mobilières et une grande expérience dans notre secteur d'activités. »

Mme Condon et Mme Kennedy remplacent Robert Shirriff et Harold Hands, dont les mandats ont expiré respectivement en mars 2008 et en avril 2008.

PERSPECTIVES est publié par la branche des communications et des affaires publiques de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Pour obtenir un abonnement gratuit ou pour envoyer vos commentaires, envoyez-nous un courriel à l'adresse perspectives@osc.gov.on.ca. *Perspectives* est publié sur notre site Web à l'adresse www.osc.gov.on.ca, dans la section « Publications ».

L'OICV aborde les enjeux relatifs à la crise des « subprimes » auxquels sont confrontés les organismes de réglementation des valeurs mobilières



James Turner, vice-président de la CVMO

Des comités de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) ont commencé à travailler sur les recommandations présentées dans le rapport du groupe de travail du comité technique de l'OICV sur la crise des « subprimes ».

Ce rapport étudie les répercussions de la crise des subprimes sur les marchés financiers internationaux et présente des recommandations concernant les enjeux auxquels font face les organismes de réglementation des valeurs mobilières. Il renferme une analyse détaillée des problèmes que l'on rencontre en matière de transparence chez les émetteurs d'actions et de diligence chez les investisseurs, en matière de gestion des risques et de supervision par les sociétés, et également en ce qui concerne les enjeux relatifs à l'évaluation et la comptabilité. La CVMO était représentée dans ce groupe de travail par le vice-président James Turner.

Un certain nombre de comités permanents dépendant du comité technique œuvrent aux différentes recommandations. Par exemple, le comité permanent sur la divulgation et la comptabilité multinationales consultera les participants au marché au sujet des structures et des pratiques de divulgation qui sont typiques pour des placements privés de titres adossés à des crédits mobiliers, afin de déterminer dans quelle mesure ces pratiques sont aussi développées que celles des titres adossés à des crédits mobiliers cotés en bourse.

Perspectives sur la réglementation

« Après une décennie de développement fabuleux des marchés émergents, de modernisation sans fin, de réorganisation de l'infrastructure des marchés et d'innovation en matière de produits, de croissance rapide des activités transfrontalières et de mouvement de capitaux, les organismes de réglementation doivent désormais composer avec cette nouvelle réalité et accélérer leur processus de normalisation, de reconnaissance mutuelle et de coopération dans leurs activités. » [traduit de l'anglais]

Michel Prada, président de l'Autorité des marchés financiers de France, dans le communiqué final de la conférence annuelle de l'Organisation internationale des commissions de valeurs qui a eu lieu à Paris, le 29 mai 2008.



En tant qu'organisme de réglementation avec responsabilité de surveillance sur les marchés financiers en Ontario, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario administre et applique la *Loi provinciale sur les valeurs mobilières*, et la *Loi provinciale sur la vente à terme sur marchandises* en plus d'administrer certaines dispositions de la *Loi provinciale sur les sociétés par actions*. La CVMO est une société d'État qui s'auto-finance et qui doit rendre compte à l'Assemblée législative de l'Ontario par l'entremise du Ministre responsable de la réglementation des valeurs mobilières.